

Année 2020
Séance du 15 octobre 2020
N°29

Objet : Centre d'Innovation et
d'Usages en Santé désignation
d'un délégué

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt et le quinze du mois d'octobre à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomeration, régulièrement convoqué le huit du mois d'octobre 2020, s'est réuni dans la salle du Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : ZANARTU-HAYER Italo

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Éric, AUZET Guy, BAILLE Denis, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit, CHABAL CALVI Nadia (à partir du rapport n° 11), CHALVET Gilles, COCHET Brigitte, COMTE Jean Paul (à partir du rapport n° 5), COSSERAT Sandrine, CROZALS Florent, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie Josée, FONTAINE Sonia, GALLY France, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy(jusqu'au rapport n°25), ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille, ISOARD Delphine, JOUVES Marc, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MAGAUD Nathalie, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard (à partir du rapport n° 5), PROUST Brigitte, REYNAUD Patrice, SEGOND Claude, SEVENIER Jean, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane (à partir du rapport n° 4), THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
BASSET Françoise a donné pouvoir à GUILLOT Jean Claude
ISOARD Christian a donné pouvoir à ISOARD Sandrine
PIERRISMARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à GRANOUX Nellie

Etaient représentés :

BERTRAND Philippe a donné pouvoir à VILLARD René
CHABAL CALVI Nadia a donné pouvoir à LAQUET Laura jusqu'au rapport n° 10
FLORES Sylvain a donné pouvoir à PAUL Gilles
POURCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick
REINAUDO Gilbert a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
SANCHEZ Pierre Bernard a donné pouvoir à KUHN Francis
UGHETTO Wendy a donné pouvoir à OBELISCO Francine
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à SEVENIER Jean

Etaient excusés :

BARDIN Chantal,
BAUDOUX Marie Anne
BOURJAC Jean Marie
PARIS Mireille
POSTEL Chrystelle
REBOUL Chidéric,
RISSO Gilbert

Monsieur Francis KUHN, rapporteur, expose ce qui suit :

Par délibération n° 15 du 22 septembre 2015, la communauté de communes Asse Bléone Verdon devenue Provence Alpes agglomération adhère au Centre d'innovation et d'Usages en Santé.

Pour mémoire Le CIUS est une association à but non lucratif œuvrant à accélérer et diffuser les innovations pour la santé, l'autonomie, le bien-être et le bien-vieillir.

Le CIUS réunit autour de projets innovants des professionnels de santé, chercheurs, porteurs de projet (startups, TPE, PME ou grands groupes) et usagers, et leur fournit une expertise et des ressources pour innover ensemble. Il crée l'hybridation, avec des méthodologies centrées usagers autour de besoins issus du terrain ou étudiés en living-lab pour accompagner la transformation des organisations, des produits et des services.

L'équipe du CIUS propose des méthodes aux acteurs qui désirent concevoir, expérimenter et évaluer. Le CIUS, dont le siège est localisé à Nice, est un partenaire privilégié de Provence Alpes Agglomération dans l'élaboration de son projet de création du living lab.

Conformément à l'article 6 des statuts du CIUS, Provence Alpes Agglomération dispose d'un représentant désigné comme « membre actif » de l'association. Comme précisé dans l'article 11.1, il siégera à l'Assemblée Générale au sein du collège D, des associations, fédérations, syndicats professionnels, organismes de protection sociale, collectivités territoriales et autres.

Il est proposé au conseil communautaire de désigner un représentant.

La candidature proposée en séance est :

- KUHN Francis

En application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, une seule candidature ayant été déposée pour chaque poste à pourvoir, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par la Présidente.

Monsieur Francis KUHN est désigné pour représenter Provence Alpes Agglomération au sein de l'Association Centre d'innovation et d'Usages en Santé.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 28/10/2020

Application signée E-legalis.com

99_DE-004-200067437-20201015-29_15102020

